

13079/17

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 novembre 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 novembre 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination des trois membres du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

E 12568



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 27 novembre 2017
(OR. en)**

13079/17

**ECOFIN 810
UEM 265
STATIS 61**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des trois membres du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

DÉCISION (UE) 2017/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination des trois membres du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique¹, et notamment son article 3,

vu l'avis de la Commission européenne,

¹ JO L 73 du 15.3.2008, p. 17.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 17 février 2015, le Conseil a adopté la décision 2015/C 70/03¹ portant nomination des trois membres du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ci-après dénommé "conseil consultatif") pour une période de trois ans à compter du 1^{er} février 2015.
- (2) Il y a lieu par conséquent de nommer trois nouveaux membres qui devront prendre leurs fonctions à l'expiration de ces mandats.
- (3) Conformément à l'article 3, paragraphe 2, de la décision n° 235/2008/CE, les membres du conseil consultatif sont choisis parmi des experts éminemment compétents en matière de statistiques,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 17 février 2015 portant nomination des trois membres du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (2015/C 70/03) (JO C 70 du 27.2.2015, p. 2).

Article premier

Sont nommés membres représentant le Conseil au sein du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique pour une période de trois ans à compter du 1^{er} février 2018:

- M. Bart DE MOOR,
- M. Jaume GARCIA,
- M. Algirdas ŠEMETA.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
